

**ATTESTATION**

**Période du 01/01/2024 au 31/12/2024**

Aux termes de la police N° 20.500.622.416.687, souscrite par la :

**FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÉROMODÉLISME**  
**108, rue Saint Maur**  
**75011 PARIS**

La Compagnie AXA France, 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX garantit tous les organismes dépendant de la Fédération Française d'AéroModélisme, tous ses adhérents et plus généralement tous les participants à leurs activités. Ces garanties sont accordées dans le monde entier.

Sont notamment couverts, tous les sports auxquels ils participent, à l'exception des réunions sportives comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur.

**GARANTIES "RESPONSABILITÉ CIVILE" (dommages causés aux tiers)**

	<b>Montants garantis</b>
<b>DOMMAGES CORPORELS</b>	9.000.000 €
Intoxications alimentaires incluses	
<b>DOMMAGES MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS</b>	
Résultant d'incendie, explosions ou d'origine électrique	1.247.961 €
Résultant de l'action des eaux	1.247.961 €
Résultant de vol	26.920 €
Causés aux biens du personnel	2.121 €
Causés aux véhicules du personnel	10.696 €
<b>AUTRES DOMMAGES</b>	1.247.961 €
<b>PROTECTION JURIDIQUE</b>	Sans limitation en France 12.480 € dans les autres pays

Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L530 & L530-2 du Code des Assurances.

ORIAS N° 07002523 - Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI –

Vos informations personnelles sont enregistrées par Assurance Conseil, dans un fichier informatisé pour la gestion de vos contrats. Elles sont conservées pour une durée correspondant aux prescriptions légales. Conformément à la nouvelle réglementation « RGPD - Informatique et Libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données personnelles vous concernant et les faire rectifier sur simple demande auprès de notre DPO sur [ida@online.fr](mailto:ida@online.fr).

## **GARANTIES "INDIVIDUELLE ACCIDENTS" (dommages subis par les adhérents)**

(montants actualisés au 03 janvier 2022)

	<b>Montant garanti</b>
Décès	18.280 €
Frais d'obsèques	1.688 €
Invalité permanente	36.561 €
Frais de prothèses	4.500 €
Bris de lunettes, verres de contact, prothèse, appareil de redressement dentaire	843 €
Perte de lunettes	422 €
Frais médicaux	4.500 €
Frais de recherches (par personne)	3.374 €
Forfait hospitalier	À concurrence du tarif en vigueur

Sont garantis les dommages occasionnés aux locaux occupés temporairement, c'est à dire moins de 90 jours.

En outre, il est précisé que la Compagnie AXA France renonce à tout recours qu'elle serait fondée à exercer en cas de sinistre contre l'État, les départements, et les communes, le cas de malveillance excepté.

La compagnie garantit la responsabilité civile de la Fédération Française d'AéroModélisme et de ses adhérents, découlant des manifestations d'aéromodélisme conformément à la réglementation en vigueur.

Cette attestation est faite sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bussy, le 6 décembre 2023.

**ASSURANCE CONSEIL**  
4 Passage Carter  
77600 BUSSY St GEORGES